

Objet : Mandat donné à un agent intercommunal pour le dépôt d'un dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Je soussigné, Philippe DUCROCQ, Président de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois

Vu le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives à l'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale,
Vu le projet suivant : **Aménagement d'une extension de la zone d'activités de la Petite Dimerie**, situé sur le territoire de la commune de **FRUGES**,

MANDATE

Par la présente, je donne mandat à :

BRIDENNE Hervé
Fonction : Responsable
Service : Pôle Aménagement du territoire

Afin de représenter la Communauté de communes pour l'ensemble des démarches nécessaires au dépôt du dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale relative au projet susmentionné, auprès de l'autorité environnementale compétente.

À ce titre, l'agent mandaté est expressément autorisé à :

- Déposer le dossier par voie dématérialisée ou par tout autre moyen requis ;
- Compléter et signer, le cas échéant, les formulaires afférents à la demande ;
- Transmettre toute pièce ou information complémentaire demandée par l'autorité compétente ;
- Assurer les échanges nécessaires avec les services instructeurs, dans la limite du présent mandat.

Le présent mandat est établi exclusivement pour les besoins de la procédure d'examen au cas par cas précitée et est valable jusqu'à l'achèvement de ladite procédure.

Fait à Fruges, le 19 janvier 2026

Le Président

Philippe DUCROCQ

